

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juillet 2018

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1189

présenté par

M. El Guerrab et M. François-Michel Lambert

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de présidence »

les mots :

« d'une fonction de président ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par le biais de cet amendement purement rédactionnel, il s'agit de préciser la lettre du projet de loi constitutionnelle.